

Benfeld, le 21 janvier 2025

Nos réf :
GUTLEBEN Jean-Baptiste
Chargé de développement
jean-baptiste.gutleben@cc-erstein.fr
03 90 57 89 14

Objet : **Information déclarations taxe de séjour 2025**

Mesdames et Messieurs les hébergeurs,

Notre territoire étant soumis à la taxe de séjour et afin d'avoir des informations fiables, veuillez trouver ci-joint l'attestation de commercialisation pour l'année 2025.

Merci de bien vouloir nous renvoyer dûment complétée et impérativement pour le **15 février 2025**, elle nous est absolument nécessaire pour connaître votre mode de fonctionnement.

Nous vous rappelons les 3 cas de figure possibles :

1 - Si vous avez un contrat d'exclusivité avec un opérateur numérique : pas de déclaration sur la plateforme (votre compte sera désactivé). L'opérateur a obligation de nous déclarer et reverser directement la taxe de séjour avant le 31 décembre de chaque année.

2- S'il s'agit d'un planning partagé (= réservation par plusieurs tiers) :

- a- Plusieurs opérateurs numériques, sans aucune réservation en direct auprès de l'hébergeur : pas de déclaration sur la plateforme (votre compte sera désactivé) et les opérateurs ont obligation de nous déclarer et reverser la taxe de séjour avant le 31 décembre de l'année en cours
- b- Un ou plusieurs opérateurs numériques ET réservations en direct auprès de l'hébergeur : pas de déclaration sur la plateforme pour les réservations via opérateur(s) mais déclaration obligatoire sur la plateforme pour les séjours réservés en direct.

3- Si exclusivement des réservations en direct auprès de l'hébergeur : déclaration obligatoire sur la plateforme pour tous les séjours.

Dans cette attente, nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour l'année 2025.

Le Vice-Président en charge du Tourisme,
de la Culture et des Affaires Internationales

Julien KOEGLER

Benfeld
Bolsenheim
Boofzheim
Daubensand
Diebolsheim
Erstein
Friesenheim
Gerstheim
Herbsheim
Hindisheim
Hipsheim
Huttenheim
Ichtratzheim
Kertzfeld
Kogenheim
Limersheim
Matzenheim
Nordhouse
Obenheim
Osthouse
Rhinau
Rossfeld
Sand
Schaeffersheim
Sermersheim
Uttenheim
Westhouse
Witternheim

**ATTESTATION DE COMMERCIALISATION
DE VOTRE HEBERGEMENT EN 2025**

A retourner avant le **15 février 2025** à :
Communauté de Communes du Canton d'Erstein
1 rue des 11 communes
BP 50057 – 67232 BENFELD CEDEX
Ou par mail à : cantonderstein@taxesejour.fr

Je soussigné(e)

Exploitant le gîte/meublé/chambre d'hôte à l'adresse :

..... à
....., **atteste sur l'honneur le mode de
commercialisation suivante :**

☐ **J'ai un contrat d'exclusivité avec un opérateur numérique :** Je n'ai plus de déclaration à effectuer. L'opérateur a obligation de déclarer et reverser directement la taxe de séjour avant le 31 décembre de chaque année.
Préciser l'opérateur :

☐ **J'ai un planning partagé (= réservation de séjours par plusieurs tiers) :**

Entourez a ou b

a- plusieurs opérateurs numériques, sans aucune réservation en direct auprès de l'hébergeur
: Je n'ai plus de déclaration à effectuer sur la plateforme et les opérateurs ont obligation de déclarer et reverser la taxe de séjour avant le 31 décembre de l'année en cours
Préciser les opérateurs :

b- un ou plusieurs opérateurs numériques ET réservations en direct auprès de l'hébergeur : Je dois uniquement déclarer sur la plateforme les séjours réservés en direct.
Préciser le ou les opérateurs :

☐ **Je n'ai que des séjours réservés en direct (auprès de l'hébergeur) :** Je dois déclarer sur la plateforme tous les séjours réservés en direct.

Fait à, le.....

Signature :